DELIBERATION N°20240404-07

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID: 078-217801687-20240409-20240404_07-DE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 29 mars 2024.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER - Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER; Mme Catherine JUAN, Mme Rahma M'TIR, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, Mme Anne-Marie TIBERKANE, M. Stéphane THILLAY – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Mme Yasemin DONMEZ, donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M Olivier RACHET

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Maxime PETAUTON donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à Mme Christine RENAUT

Étaient absents:

M. Nicolas GROS DAILLON Mme Leila ZENATI

Mme Christine RENAUT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°07: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION IDF APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « RETOUR DE LA NATURE EN VILLE » - SITES CONCERNÉS: PARC DE LA PRÉVENDERIE — COUR ÉLÉMENTAIRE G. BOUVET — PROJET D'AIRE MULTISPORTS INTERGÉNÉRATIONNELLE

Vu la Loi Energie et Climat du 8 novembre 2019 visant la neutralité Carbone à l'horizon 2050 ;

Vu la Loi Climat et résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment sur les questions d'alimentation et de développement de l'agroécologie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29;

Vu le Code Civil notamment les articles L.1875 à L.1891 relatifs au prêt à usage, ou commodat ;

Vu la délibération n° 2019-0601 du Conseil municipal en date du 25 juin 2019 approuvant le plan d'orientation générale des politiques environnementales ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID: 078-217801687-20240409-20240404_07-DE

Vu le Rapport cadre pour une transition écologique, sociale et démocratique approuvé par la délibération n°20201214-14 du Conseil municipal du 15 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux ;

Considérant les travaux de réhabilitation actuels engagés pour la rénovation du Groupe Scolaire Bouvet concernant le bâti et la nécessité de poursuivre cette rénovation à l'extérieur par la désimperméabilisation et la re-végétalisation de sa cour ;

Considérant qu'un accompagnement est nécessaire via une assistance à maîtrise d'ouvrage pour prendre en considération les attentes de l'équipe enseignante, des élèves et de leurs parents ;

Considérant que le Parc de la Prévenderie, en tant que poumon vert urbain et lieu de rassemblement pour certaines festivités, nécessite un réaménagement de son espace avec une désimperméabilisation et une renaturation d'une partie ainsi qu'une modernisation des jeux existants et une étude de géo-détection des réseaux ;

Considérant que la création d'une aire mixte multisports sur un espace actuellement faiblement artificialisé, faiblement utilisé et exempt de végétation, nécessite d'engager d'une part, une large concertation auprès des habitants, des associations et des établissements d'enseignement afin de cerner leurs attentes et souhaits et d'autre part, une étude de géo-détection des réseaux ;

Considérant qu'un accompagnement est nécessaire via une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces trois réaménagements ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Cyril LONGUEPEE, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – APPROUVE l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en Ville » pour les sites suivants : Parc de la Prévenderie – Cour élémentaire Pagnol – Projet d'aire mixte multisports intergénérationnelle.

ARTICLE 2 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cet appel à manifestation d'intérêt et tout autre document s'y rattachant, mais aussi à solliciter des financements dans le cadre de ces futurs aménagements permettant la renaturation en ville, notamment au travers des appels à projets de la région Île-de-France tels que le Plan Vert Régional porté par Île-de-France Nature et le dispositif Îlot-de-fraîcheur urbain.

ARTICLE 3 – DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire de l'opération « renaturation en ville ».

Pour extrait conforme:

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice président de la

Vice-président de 🕼 CA de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.